



Mentions légales

Editeur

Vous êtes actuellement connecté sur indre.fr, site Internet du Département de l'Indre, Place de la Victoire et des Alliés - CS20639 - 36020 Châteauroux cedex - Tél : [02 54 27 34 36](tel:0254273436) - Fax : 02 54 27 60 69 - www.indre.fr / Courriel

Directeur de la publication

Marc Fleuret, Président du Conseil départemental de l'Indre.

Rédacteur en chef

Delphine Raymond, Directrice de Cabinet

Hébergement

Ce site est hébergé par ECRITEL 84 rue Villeneuve - 92110 Clichy-la-Garenne - [01 40 61 20 00](tel:0140612000) - www.ecritel.fr

Protection des données personnelles

Les informations relatives à la protection des données personnelles sont accessibles à partir de [ce lien](#)

Droits d'auteur - copyrights

Indre.fr est une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle www.inpi.fr, propriété du Département de l'Indre.

Indre.fr est un nom de domaine déposé qui appartient au Département de l'Indre.

L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. Aucun élément de ce site ne peut être reproduit, représenté ou adapté sans le consentement exprès et préalable du Département. Seule une utilisation à des fins strictement personnelles est autorisée.

Responsable : Département de l'Indre, Place de la Victoire et des Alliés – CS20639 - 36020 Châteauroux cedex - Tous droits réservés.

Pour tout contact technique, merci de vous adresser à : Courriel

Crédits illustrations et photographies

Département de l'Indre, Comité départemental de tourisme de l'Indre, Réserve naturelle nationale de Chérine - Jacques Trotignon, Château de Valençay, Id&pac, Cortex, Caféine, Michel Perreau, Michel Jamoneau / Imagine, Nathalie Guillet / Com'enVie, Didier Gentilhomme, Hervé Cochetel, Emeline Benoist, Heliodigit, Fabrice Legris-Spelle, C. Recoura, Xavier Anquetin, Phovoir-Liberty, Cabinet architecte SCPA Coutant-Oliveiro, Thomas Guillerm, Élisabeth Trotignon, R2P, Sécurité Routière, Valérie Baud, Christelle Germain, Laure de Prat, Cédric Fortuit, Fotolia, Jacqueline Beaumont, Jean-François Lacou, Delphine Chevalier, Thinkstockphotos, Mccandless - Elin, Adobe Stock.

Responsabilités

URL de la page : <https://www.indre.fr/fr/mentions-legales>

Les informations affichées sur ce site sont données à titre purement indicatif.

Elles sont modifiables à tout moment et sans préavis.

Pour plus de précisions, contactez directement l'organisme concerné.

Le Département de l'Indre ne peut être tenu responsable des dommages directs et indirects, prévisibles ou imprévisibles tels que des pertes de gains ou de profits, pertes de données, pertes de matériel ainsi que des frais de réparation, récupération ou reproduction résultant de l'utilisation et/ou de l'impossibilité d'utiliser les services et contenus du site.

Liens

Le présent site Internet peut fournir des liens et des références à d'autres sites mais le Département de l'Indre n'est pas responsable de la teneur desdits autres sites, et ne sera tenu responsable d'aucun dommage ou préjudice en découlant. Les liens vers d'autres sites sont fournis aux utilisateurs uniquement par commodité.

L'établissement de lien vers le site indre.fr est possible sous réserve d'en informer au préalable et par écrit le Département à l'adresse suivante : Direction de la Communication, Place de la Victoire et des Alliés - CS20639 - 36020 Châteauroux cedex - [Courriel](mailto:direction@indre.fr)

Erratum

Malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction, des erreurs ou omissions involontaires peuvent subsister sur le site, veuillez nous en excuser. Vous pouvez nous faire part de vos remarques ou réclamations à [Courriel](mailto:direction@indre.fr)

Personnes responsables de l'accès aux documents administratifs

Le Président du Conseil départemental de l'Indre a désigné, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques :

Monsieur Jean-Luc FREYDIER, Responsable du Service Juridique,
Département de l'Indre
Hôtel du Département
CS20639
36020 Châteauroux Cedex

Répertoire des principaux documents concernant des informations publiques

Les actes administratifs : source unique

- Titre exact :

Le Recueil des actes administratifs (article R. 3131-1 CGCT).

- Objet :

Il contient les délibérations du Conseil départemental, les délibérations de la Commission Permanente prises par délégation et les actes réglementaires du Président du Conseil départemental.

- Date de création :

Décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatif aux recueils des actes administratifs des communes, des départements, des régions, de la collectivité territoriale de Corse et des établissements publics de coopération (texte source).

- Conditions de réutilisation :

La réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé.

La réutilisation des informations publiques comportant des données à caractère personnel est subordonnée au respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- Date et objet des mises à jour :

Périodicité mensuelle.

Les actes budgétaires : source multiple

- Titre exact :

Le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et le compte administratif (articles L. 1611-1 et suivants CGCT).

- Objet :

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Néanmoins, les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a quant à lui essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

- Date de création :

Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (texte source).

- Conditions de réutilisation :

La réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé.

La réutilisation des informations publiques comportant des données à caractère personnel est subordonnée au respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- Date et objet des mises à jour :

Périodicité annuelle (variable pour les décisions modificatives).

Informations relatives à l'environnement

Liste des services, organismes, établissements publics et autres personnes qui exercent sous l'autorité du Département de l'Indre, pour son compte ou sous son contrôle des missions de service public en rapport avec l'environnement : [téléchargez la liste](#)

Listes des catégories d'informations relatives à l'environnement détenues par le Département de l'Indre : [téléchargez la liste](#)

Informations relatives aux ressources humaines

[Publication des plus hautes rémunérations](#)

[Rapport social unique 2023 sur les indicateurs 2022](#)

Open data

Les documents publiés par le Département en application de l'article L312-1-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration sont disponibles sur le portail unique interministériel data.gouv.fr

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, les données essentielles des conventions de subventions supérieures à 23 000 euros attribuées par le Département sont accessibles sur le portail unique interministériel [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-essentielles-des-conventions-de-subvention-superieures-a-23-000-euros/) en suivant le lien ci-après : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/donnees-essentielles-des-conventions-de-subvention-superieures-a-23-000-euros/>

Il est rappelé que la réutilisation des informations publiques est une utilisation à d'autres fins que celle de la mission de service public pour laquelle les documents ont été produits ou reçus. Elle est régie par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA, articles L. 300-1 et suivants).

Le non-respect des règles de réutilisation expose le réutilisateur aux sanctions prévues à l'article L. 326-1 du CRPA.

Dans ses publications, produits et services, le réutilisateur est tenu d'indiquer la source de l'information et sa date ou la date de sa dernière mise à jour.

Informations sur les cookies

Lors de la consultation de notre site, des cookies sont susceptibles d'être déposés sur votre terminal (ordinateur, mobile, tablette).

Définition d'un cookie

Un "cookie" est un fichier texte susceptible d'être déposé sur votre terminal à l'occasion de la visite de notre site. Il a pour but de collecter des informations anonymes relatives à votre navigation et de vous adresser des contenus adaptés à votre terminal ou à vos centres d'intérêts. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui y sont contenues.

Finalité des cookies utilisés sur le site

Les cookies que nous émettons permettent d'établir des statistiques et volumes de fréquentation et d'utilisation des divers éléments composant notre site (nombre de pages vues, nombre de visites, activité, fréquence de retour, ...).

Paramétrer votre navigateur internet

Vous pouvez à tout moment choisir de désactiver les cookies en sélectionnant les paramètres appropriés de votre navigateur. La désactivation de certains cookies peut perturber la navigation sur le site.

- Pour Microsoft Edge

la gestion des cookies sur Microsoft Edge

<https://support.microsoft.com/fr-fr/microsoft-edge/supprimer-les-cookies-dans-microsoft-edge-63947406-40ac-c3b8-57b9-2a946a29ae09>

- Pour Mozilla Firefox

la gestion des cookies sur Mozilla Firefox

<https://support.mozilla.org/fr/kb/effacer-cookies-donnees-site-firefox>

- Pour Google Chrome

la gestion des cookies sur Google Chrome

<https://support.google.com/chrome/answer/95647?hl=fr&hlrm=en>

- Pour Safari

la gestion des cookies sur Safari

<https://support.apple.com/fr-fr/guide/safari/sfri11471/mac>

- Pour Opéra

la gestion des cookies sur Opéra

<https://help.opera.com/en/latest/web-preferences/#cookies>



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36